

## Je suis Française !

Maïzouna Meram est née à Nokou, minuscule cité accrochée aux sables de l'immensité du désert, au cœur de la province du Kanem, à quelques 500 kilomètres de la capitale tchadienne, N'Djamena. Sa vie d'enfant est comme devrait être toute vie d'enfant, heureuse et empreinte d'insouciance. Tout bascule en ce mois de juin 1980... Maïzouna est âgée d'à peine dix ans : elle est rapatriée avec toute sa famille en France par l'armée française, sur ordre du gouvernement français de l'époque, puisque le Tchad est alors en proie à une terrible guerre civile. Commence alors pour la petite fille le périple obligé des exilés et des apatrides, ballotée avec sa famille

sur les routes pas toujours accueillantes de notre pays. Des pérégrinations qui la mèneront de Sarcelle à Toulouse en passant par Bordeaux. Commence alors, sournoisement, l'inimaginable. La petite Maïzouna ne le sait pas encore mais elle fait déjà partie des exclus, on la soupçonnera même (soupçons vite balayés) de ne pas être la fille de sa mère ou- encore histoire d'ajouter de l'ubuesque dans la tragédie qui se noue on dira que c'est un garçon... sur la foi d'erreurs de certificats produits par une administration tchadienne exsangue. Le dîner des cons peut alors commencer, les convives sont à table depuis treize ans...

### Française !

Le 26 mai 1987, lorsque la maman de Maïzouna acquiert la nationalité française, celle-ci est mineure, âgée de 17 ans. En 1993, elle dépose auprès du Greffier en chef du Tribunal d'Instance de Bordeaux une première demande de certificat de nationalité française, au titre de la filiation. Il faut savoir que la délivrance de ce certificat est de plein droit (automatique) lorsque l'un des deux parents acquiert la nationalité pendant la minorité de l'enfant.

Le Greffier en chef du TI lui refuse la délivrance de ce certificat de nationalité arguant des divergences d'orthographe concernant le nom de sa mère. Une erreur qui émane d'ailleurs de l'administration tchadienne sur des actes - et c'est important de le préciser - établis en temps de guerre.

Après plus de treize ans de procédure, le TGI de Toulouse par deux décisions (du 7 avril 2003 et du 20 novembre 2006) constate expressément que la filiation est bien établie à l'égard de la maman de Maïzouna, et ce depuis sa minorité, et d'autre part qu'elle est bien de nationalité française. A ce moment de l'histoire, on crie youpi, on invite les potes et on sabre le champagne en chantant on a gagné ! Que nenni, car le ministère public fait appel de ces deux décisions et s'oppose à la délivrance du certificat de nationalité française au titre de la filiation.

### Acharnement...

Pour la petite histoire, précisons que Maïzouna Meram, titulaire d'un Deug de droit et employée à l'ANPE est parfaitement intégrée en France et à Toulouse en particulier où elle vit avec son compagnon Pascal. Cette situation s'apparente à un véritable acharnement et l'on peut légitimement s'interroger sur le fait qu'une institution puisse écrire à un citoyen : "... Vous n'êtes pas la fille de votre mère...", puis dans un deuxième temps : "... Vous êtes certes la fille de votre mère mais seulement depuis 2003...". On croit rêver ! Une situation typiquement courtelinesque si elle n'était dramatique. On se souvient dans quelles conditions la petite fille a été rapatriée. Rappelons encore que Maïzouna Meram a effectué toutes ses études en France et qu'elle est diplômée d'une maîtrise et d'un DESS de droit... Malgré cela elle ne peut se présenter à aucun concours administratif en lien avec sa formation. Nous l'avons dit, la jeune femme est économiquement et socialement parfaitement intégrée, sans l'ombre



d'un doute, et elle exerce la fonction de conseillère ANPE, étant de ce fait au service de l'Etat français depuis plus de sept ans.

### Monsieur le Président...

Aujourd'hui Maïzouna est à bout de souffle, fatiguée de toutes ces démarches stériles, souffrant plus qu'elle ne veut le dire de cette grande difficulté à rester dans un questionnement permanent. Depuis quelques semaines, comme pour une ultime ligne droite, elle a multiplié les interventions et les courriers jusqu'au plus haut sommet de l'Etat, auprès de Jacques Chirac lui-même.

Peut-être est-il encore trop tôt (!), toujours est-il que les politiques très occupés par ailleurs, n'ont guère brillé par leur rapidité à répondre. Aujourd'hui encore Maïzouna Meram vient de créer un comité de soutien déjà pourvu de nombreux signataires. (<http://www.maizouna-meram.org>)

### Je suis Française !

La jeune femme que nous avons rencontrée voici quelques jours clame haut et fort sa volonté d'aller jusqu'au bout de son combat : "Je suis Française, je me sens Française ; toutes mes attaches familiales, amicales et professionnelles sont en France et donc ma persévérance est motivée par ma volonté d'être enfin reconnue comme citoyenne à part entière de la République. Cette négation de mes droits est une entrave à ma liberté d'aller et venir. D'ailleurs, je n'ai pas de passeport. Depuis que je suis rentrée du Tchad, je n'ai pu aller à l'étranger, une

entrave au droit du mariage : je ne peux officialiser mon union avec mon compagnon et une entrave à ma citoyenneté car je n'ai pas le droit de vote. En fait, l'obstination du Parquet à nier mes droits altère mes conditions de vie et par ricochet porte préjudice au premier chef à ma mère et à mon compagnon".

### Victime désignée ?

On peut en effet s'interroger aujourd'hui sur "l'entêtement" du Ministère Public à vouloir priver cette jeune femme de ses droits. Elle-même se demande si elle n'est pas "une victime désignée de l'histoire politique liant le Tchad à la France". Une histoire au mieux "abracadabrantesque" pour paraphraser Jacques Chirac et qui fait vivre depuis plus d'une décennie des moments douloureux, voire cauchemardesques à Maïzouna et à son entourage.

Mais que veut Maïzouna Meram aujourd'hui ? Tout simplement que le Ministère Public prenne acte des deux décisions de Justice et renonce à son appel puisqu'au terme de treize années de procédure, elle a obtenu gain de cause. Dommage et au-delà inquiétant que pour se faire entendre, il faille porter les faits privés sur la place publique. Mais, bon, si c'est le prix à payer...

Souhaitons que cette période où nos politiques sont un peu plus à l'écoute que d'habitude (élections oblige) soit favorable à Maïzouna Meram et que nous puissions très vite l'accueillir dans la communauté des citoyens de France, communauté où elle a déjà toute sa place.

Gérard Pique